



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

21 JANVIER 2019 – 18 H 00

## COMPTÉ-RENDU

### Présent(e)s :

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT – Mme Myriam NARCISI – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – Mme Maria-Theresa CACIC – M. Richard CASINELLI (jusqu'au point n°3) – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Robert LOTTERIE – M. Bernard COVAREL – M. Bernard NEY – M. Jean-Pierre NOWACKI – Mme Emilie STEINER – Mme Edith ANCIAUX – Mme Loredana DI LUIGI – M. Frédéric DE BERNARDINIS – Mme Cathy SARDELLI – M. César TULLI – M. Guillaume PETITCLAIR

### Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA par M. Alain CASONI  
Mme Laura RAGUGINI par M. Bernard NEY  
M. Rosario TESTA par Mme Marie-Ange COUGOUILLE  
M. Richard CASINELLI par Mme Thérèse CACIC (à compter du point n° 4)  
Mme Nicole GALLINELLA par M. Robert LOTTERIE  
M. Bruno GUILLOTIN par Mme Edith ANCIAUX

### Excusé :

M. Sandro DI GIROLAMO

### Secrétaire de séance :

Mme Marie-Ange COUGOUILLE

### HOMMAGE A MARCEL CONTI

Marcel Conti, Conseiller Municipal, est décédé le 3 janvier 2019. Les membres du Conseil Municipal, les techniciens et le public saluent sa mémoire par une minute de silence.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Marie-Ange COUGOUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018

#### Page 9 / Délibération 16 : mandat spécial

Il convient de modifier le vote du groupe « Ensemble pour agir 2014 » : 6 voix Contre au lieu de 6 Abstentions.

« A LA MAJORITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21<sup>ème</sup>) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014).

#### Délibérations 16 à 22 :

Il convient d'ajouter le nom du groupe « Villerupt 21<sup>ème</sup> » dans les voix Pour.

Suite à ces modifications, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2018 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

### **1 – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL (5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS)**

Le Conseil Municipal installe Monsieur Jean-Pierre NOWACKI comme Conseiller Municipal.

Monsieur Jean-Pierre NOWACKI sera membre des commissions suivantes :

- Solidarité – Santé – Insertion,
- Commission d'appel d'offres (C.A.O),
- Suppléant au Conseil de l'Ecole Primaire Jules Ferry.

### **COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2 – ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – VOLET HABITAT – AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ LE 11 SEPTEMBRE 2018 (2.1 DOCUMENTS D'URBANISME)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21<sup>ème</sup>) – 2 voix Contre (Ensemble pour agir 2014) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

PREND ACTE que le débat sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – volet Habitat (PLUi-H) n'a soulevé aucune remarque,

EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – volet Habitat (PLUi-H) arrêté par délibération du Conseil Communautaire de la CCPHVA en date du 11 septembre 2018, avec les réserves suivantes sur la rédaction du règlement écrit :

- Zone UB - l'aspect extérieur des clôtures est à préciser,
- Zone NJ - la construction des garages est à autoriser.

### **3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. – AMÉNAGEMENT DE VOIRIE EN CENTRE-BOURGS (HORS ROUTES DÉPARTEMENTALES) POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DOUX ET SÉCURISÉS (7. FINANCES LOCALES / 7.5.1. SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 €)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'engager les travaux d'aménagement de voirie pour renforcer la sécurité routière et favoriser les déplacements doux et sécurisés pour la rue Paul NICOU pour un montant prévisionnel de 204 510 € HT.

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux désignés ci-dessus à hauteur de 40 % soit 81 804 € et autorise le Maire à demander cette subvention.

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée des travaux.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

### **4 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. – TRAVAUX DE VOIRIE (7. FINANCES LOCALES / 7.5.1. SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 €)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'engager les travaux de rénovation de voirie pour la rue Youri GAGARINE pour un montant prévisionnel de 104 129 € HT.

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux désignés ci-dessus à hauteur de 40 % avec un plafond maximum de 40 000 € et autorise le Maire à demander cette subvention.

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée des travaux.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

**5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. – CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DE SALLES SOCIO-CULTURELLES ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (7. FINANCES LOCALES / 7.5.1. SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 €)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'engager les travaux de conception-rénovation-construction-mise aux normes du plateau sportif DELAUNE pour un montant d'opération estimé à 747 500 € HT,

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux désignés ci-dessus à hauteur de 40 % avec un plafond maximum de 200 000 € et autorise le Maire à demander cette subvention.

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée des travaux.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 10.

Marie-Ange COUGUILLE,  
Secrétaire de séance.



Alain GASONI,  
Maire

